

Suresnes, le 06 avril 2020 – 8h45

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2020, DU DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET
DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU MARDI 11 MAI 2021**

Le document d'enregistrement universel de Unibel pour l'exercice 2020 a été déposé le mardi 6 avril 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document d'enregistrement universel est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ; il peut être consulté sur le site internet de la société (<http://www.unibel.fr>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le document d'enregistrement universel contient notamment :

- le rapport financier annuel 2020 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société se tiendra le :

Mardi 11 mai 2021 à 14 heures 30

Dans le contexte de la Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter ou interdire les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale du 11 mai 2021 pourraient être aménagées. Il est rappelé que dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, l'accueil des actionnaires à l'Assemblée Générale devant se tenir le 11 mai 2021 est subordonné au respect des gestes barrières, et notamment au port du masque et au respect de la distanciation sociale pendant toute la durée de l'Assemblée.

Les modalités définitives seront précisées dans l'avis de convocation qui fera l'objet d'une publication dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et sur le site internet de la Société (<http://www.unibel.fr>) au plus tard quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Société www.unibel.fr.

L'avis préalable à l'Assemblée a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) le lundi 5 avril 2021 et sera consultable sur les sites internet de la société (<http://www.unibel.fr>) et du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr). Cet avis contiendra l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette assemblée.

A compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, les informations visées aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce seront envoyées aux actionnaires nominatifs et aux actionnaires au porteur fournissant une attestation d'inscription en compte qui en font la demande dans les délais prévus par la loi.



Communiqué de presse

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société (<http://www.unibel.fr>) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

A propos d'Unibel

Unibel, entreprise patrimoniale, est la société holding animatrice du Groupe Bel, un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque et un acteur majeur sur le segment du snacking sain. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kiri®, Mini Babybel®, Leerdammer®, Boursin®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ® ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2020 un chiffre d'affaires de 3,46 milliards d'euros.

12 510 collaborateurs répartis dans une trentaine de filiales dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe : s'engager pour une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 33 sites de production et distribués dans près de 120 pays.

<http://www.unibel.fr>